



2026/63

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 26 JUIN 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 6 JUILLET A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 JUIN 2026	<u>Étaient présents :</u> Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Monsieur BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, Monsieur LELEU Pascal, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, Monsieur CHAPUS Benoît-Joseph, Monsieur LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame SELIMBAYE Yolen, Madame SATGÉ Daphné, Monsieur LENNE Frédéric, Madame L'HOMME Céline, Madame BOUTOULE Émilie, Monsieur ESNAULT Jean-François, Monsieur CARTEYRON Étienne, Monsieur ROTA Alexis
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 17 QUORUM ATTEINT	<u>Pouvoir :</u> Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline <u>Absente excusée :</u> Madame BLIMON Rachel <u>Absent :</u> Monsieur LANSARD RUIZ Pierre Madame L'HOMME Céline a été élue Secrétaire de séance.
OBJET : Contrat de location et de maintenance pour les photocopieurs avec la société ALLOCOPIEURS	



DATE DE CONVOCATION 26 JUIN 2026	Monsieur Pascal Leleu, Adjoint au Maire en charge des systèmes informatiques et bureautiques informe l'Assemblée que les contrats de services en cours pour les photocopieurs de la mairie et de l'école couvrant la location des matériels, la maintenance et les consommations arrivent à échéance en fin d'année et l'année prochaine.
DATE D'AFFICHAGE 26 JUIN 2026	La société SHARP est le prestataire de la Commune. Ce système entraîne des contrats différents et des factures émises pour chaque matériel par trimestre. Le coût moyen annuel de l'ensemble des contrats actuels est de 12 880,32 € TTC avec des photocopieurs non renouvelés. A partir de l'état des lieux et du recensement des besoins futurs, plusieurs prestataires de services ont été mis en concurrence.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 17 QUORUM ATTEINT	Monsieur Pascal Leleu présente l'analyse des offres de location de photocopieurs en termes de contenu des prestations et tarifs associés. L'analyse fait apparaître que la meilleure offre est celle proposée par société ALLOCOPIEURS aux conditions suivantes : - mise à disposition de matériels neufs : photocopieurs Kyocera - une prise en charge dans un délai de 2 heures - un interlocuteur unique - une formule clé en main (matériel + maintenance) - un coût copie adapté à notre consommation : NB : 0,0026 € HT et couleur : 0,023 € HT et 0,024 € HT - un montant annuel de 11 298,67 € TTC - une économie de 1 581,65 € TTC / an
OBJET : Contrat de location et de maintenance pour les photocopieurs avec la société ALLOCOPIEURS	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, - DÉCIDE de retenir l'offre présentée par la société ALLOCOPIEURS pour un coût annuel de 11 298,67 € TTC dans le cadre d'un contrat de location et de maintenance pour les photocopieurs conclu pour une période de 22 trimestres. - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant et tous documents associés. Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Le Maire,  Émeline BOURDAT BRISSEAU La Secrétaire de séance,  Céline L'HOMME

